



baillieur ne respecte pas ses engagements

Par **izice**, le **27/02/2009** à **18:23**

Bonjour,

Nous avons emménagé dans une maison en novembre 2008.

Sur l'état des lieux, il y est noté un certains nombres de problèmes de cette maison qui doivent être pris en charge par l'agence, à savoir, entre autres:

- l'électricité non réglementaire
- nécessité de réaliser des travaux au niveau de la toiture, des sols et des menuiseries extérieures
- etc

La personne qui nous a fait signé ce document (un agent immobilier) nous a précisé que c'est leur service des travaux qui effectueraient toutes ces réparations.

Hors à ce jour, personne n'est venu réparé quoique ce soit dans la maison!

Nous avons appelé l'agence pour les informer et nous ont dirigé vers le service des travaux.

Nous les avons appelé et ils nous avaient dit que quelqu'un passerait voir ce qu'il y avait à faire.

Personne ne s'est jamais présenté chez nous!

Nous avons donc envoyé une lettre en recommandé avec AR à la directrice de l'agence pour faire bouger les choses et lui rappeler les devoirs qu'ils doivent remplir pour cette maison.

Toujours aucune réponse!!!

Nous avons un enfant en bas âge et cette maison est dangereuse.

Que devons nous faire pour qu'enfin ils viennent réparer ce qu'il doit l'être?

Doit on prévenir la propriétaire de la maison pour que les choses avancent?

Je vous remercie de votre réponse.

Par **windbixente**, le **28/02/2009** à **12:22**

Bonjour,

Dirigez vous vers le tribunal d'instance le plus proche de votre habitation pour remplir une requête afin de saisir la juridiction pour "troubles de jouissance locative".

Bon courage